

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/12/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0213

1. Intitulé du projet

Projet GECINA - Avenue de la Grande Armée - Paris - 75016

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 39 Travaux, construction et opérations d'aménagement constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² .	Le projet présente une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² répartis comme suit (de façon prévisionnelle): - environ 25 500 m ² de bureaux (forte réduction par rapport aux 35 400 m ² actuellement) - environ 3 000 m ² de logements créés; - environ 5 500 m ² de commerces créés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la déconstruction des ouvrages en superstructure, en la conservation des éléments structurels vitaux en infrastructure (en particulier des planchers de l'actuel parking) nécessaires à la stabilité des murs périmétriques de soutènement du projet, et en la construction d'un nouvel ensemble immobilier en superstructure. Cet ensemble immobilier sera composé de trois bâtiments distincts desservis par une rue intérieure : un bâtiment de logements (R+9) et deux bâtiments (R+8) à usage mixte commerces, services, co-working et bureaux. L'infrastructure, qui couvre l'intégralité de la parcelle, sera conservée et adaptée sur cinq niveaux. Les espaces extérieurs seront largement végétalisés (patios, terrasses, toitures). En termes de travaux : la superstructure sera curée et dépolluée selon les normes en vigueur. Les matériaux de déconstruction seront triés et réemployés autant que possible. L'immeuble neuf sera réalisé en ossature bois/métal (verticalités en acier, planchers en bois CLT) afin notamment d'améliorer le bilan carbone mais également de réduire les délais de construction et de favoriser un chantier « sec », à faible impact pour les riverains.

4.2 Objectifs du projet

Le projet GECINA a pour objectifs :

- d'être une nouvelle adresse sur l'axe Arc de Triomphe / Porte Maillot;
- d'être remarquable par sa grande qualité architecturale et son caractère innovant qui devront rimer avec une parfaite insertion dans son milieu;
- d'intégrer les nouveaux usages bureaux et les nouvelles technologies;
- de réussir à rendre cohérente la mixité de sa programmation notamment par la conception de ses accès et la fluidité des parcours;
- de proposer des espaces de bureaux et services innovants et de grande qualité;
- de se caractériser par une pérennité noble rimant avec une modularité des espaces pouvant apporter une flexibilité de changement de programmation dans le futur;
- de créer de nouvelles vues, percées visuelles et perspectives sur la ville d'une part et sur le coeur d'îlot d'autre part, depuis le niveau de la rue jusqu'aux terrasses accessibles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet concerne la construction, après déconstruction de l'actuel, de deux bâtiments neufs en ossature bois/aciser et à usage principal de bureau, et d'une résidence en béton armé.

Les structures souterraines seront conservées en grande partie, elles subiront néanmoins des modifications significatives.

Le projet débutera par une phase de curage/désamiantage des bâtiments actuels, au démarrage prévu fin 2017. Ensuite, les travaux consisteront en la déconstruction de tous les ouvrages de superstructure et du plancher haut du niveau R-1.

Enfin, les opérations de construction comprendront les fondations et plancher bas, l'infrastructure, le plancher de reprise, les bâtiments de bureau en superstructure et la résidence étudiante.

Le planning opérationnel des travaux de construction n'a pas été réalisé.

Durée prévisionnelle des travaux : 3,5 ans (ouverture à la mi-2021)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet participera au développement d'un quartier attractif mêlant logements, bureaux, commerces et activités.

Les deux immeubles de bureaux développeront une SDP de 26 000 m² sur 8-9 niveaux.

Les commerces et services, situés en rez-de-chaussée et s'étendant sur le rez-de-jardin s'ouvriront sur la rue intérieure.

La programmation prévoit une majorité de restaurants et brasserie, permettant une vie de quartier. De plus, un restaurant sera installé au dernier étage du bloc B, accessible au public et qui aura une vue panoramique sur la ville de Paris.

La résidence étudiante sera située au calme, donnant sur la vue Pergolèse moins passante que l'avenue de la Grande Armée.

Le fonctionnement de cet ensemble immobilier repose ainsi sur une ambition urbaine :

- créer une volumétrie moins haute (31 m au lieu de 34 m actuellement) et répartie ;
- doubler les espaces libres (de 1 100 m² à 2 300 m²) et les espaces verts (de 1 500 m² à 3 000 m²) ;
- désenclaver un îlot trop grand en ouvrant un passage (privé ouvert au public) à travers le site depuis l'avenue de la Grande Armée vers la rue Pergolèse. Ce passage permettra de créer un linéaire commercial vivant qui profitera aux activités commerciales des rues voisines.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolition en application de l'article R421-28 du code de l'urbanisme
Permis de construire en application de l'article R421-14 du code de l'urbanisme
Cerfa cas par cas en application de l'article R122-2 du code de l'environnement
Étude d'impact (selon avis) en application de l'article R122-2 du code de l'environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est établi dans le cas d'une demande d'examen au cas par cas pour l'étude d'impact requise dans le cadre de la procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur maximale de façade :	110 m
Surface de plancher :	34 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
75 avenue de la Grande Armée 75016 Paris	Long. <u>2</u> ° <u>17</u> ' <u>07</u> " <u>49</u> Lat. <u>48</u> ° <u>52</u> ' <u>35</u> " <u>34</u> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées : Paris (16 ^{ème} arrondissement)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe en zone urbaine dense, comprenant des surfaces de bureaux, des commerces et des habitations. Le site est actuellement occupé par le siège social de Peugeot (PSA) donc composé uniquement de bureaux et du parking souterrain.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006 et rendu opposable le 1er septembre 2006.
La zone d'étude est située en zone UG.
Le secteur n'a pas été identifié dans le projet d'aménagement et de développement durable du PLU et ne possède pas d'orientations d'aménagement et de programmation

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) approuvé en septembre 2015. Le projet ne constituera toutefois pas une nouvelle source de bruit et assurera un haut confort acoustique à ses usagers.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paris est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine approuvé le 19 avril 2007. Toutefois le site objet de la présente demande est situé en dehors de tout zonage à risque inondation (cf annexe 6).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site objet de la présente demande est situé en dehors de tout zonage à risque de pollution des sols (cf annexe 6).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site objet de la présente demande est situé dans les limites du Site inscrit de l'Ensemble urbain à Paris, comprenant la quasi totalité des 11 premiers arrondissements, le 16° et le 17°, ainsi qu'une partie des autres arrondissements extérieurs (cf annexe 6).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site objet de la présente demande intercepte le périmètre de protection du monument historique inscrit "Hôtel de Monpelas" actuellement ambassade de la République d'Angola (cf annexe 6).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable existant. Il ne fera également l'objet d'aucun prélèvement d'eau souterraine que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation (absence de projet géothermique notamment)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En conservant les niveaux de sous-sols actuels et en absence de prélèvement d'eau souterraine, l'équilibre des masses d'eau sera préservé et maintenu à l'issue des travaux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En conservant les niveaux de sous sol actuels, le projet évitera tout terrassements majeurs. Ainsi les déblais générés par le projet seront réduits. Les seuls matériaux excédentaires seront donc issus de la déconstruction du bâtiment actuel. Pour cela, une gestion raisonnée des matériaux sera mise en œuvre en favorisant autant que possible le recyclage des matériaux. Pour cela, l'agence spécialisée "Encore heureux "a été intégrée dès les études amont dans l'équipe de construction.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ressource naturelle ne sera mobilisée par les travaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel ne présente aucune potentialité écologique. Le projet participera toutefois à dynamiser la biodiversité locale en s'engageant dans la végétalisation du projet et ce au delà des exigences du PLU de Paris (cf annexe 6).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones à sensibilité sont avant tout associées aux enjeux patrimoniaux recensés au droit du projet. Pour cela, et tout au long de la conception du projet, GECINA s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France pour assurer une totale intégration du projet dans son environnement.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques inondation identifiés dans le PPRi de Paris (cf annexe 6)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de bruit. De par sa localisation (rue passante), le bâtiment disposera d'un haut niveau de confort acoustique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'éclairage des bâtiments et des espaces publics mais se situe dans une zone urbaine dense déjà très éclairée. Il est jugé que l'impact du projet sur les émissions lumineuses est négligeable au vue de la situation actuelle du site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France a déjà été instauré afin de concevoir un projet s'intégrant parfaitement dans le cadre paysager et patrimonial actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets recensés à ce jour :

- gare de la porte Maillot sur la future ligne E du RER : le travaux commenceront dès la mi-2017, après la création du système de rabattement de la nappe souterraine actuellement en cours, pour une ouverture de la station prévue en 2020. Ce projet se situe à environ 300 m du site du projet GECINA. Les travaux seront réalisés en majorité en souterrain (gare à 30 m de profondeur), ainsi les incidences seront limitées au déplacement des véhicules de chantier et des matériaux. L'emprise du chantier se limite au terre-plein de la Porte Maillot. De plus, le tunnel de la ligne E sera situé de l'autre côté de l'avenue de la Grande Armée. Les interactions seront donc réduites.
- Immeuble Invivo (83 avenue de la Grande Armée): reprises en façade du bâtiment actuel

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone urbaine très dense mais à usage principalement professionnel. Ce nouvel ensemble, avec ses logements et ses commerces va permettre d'amener une dynamique de vie au quartier. Il s'inscrit dans le contexte architectural et patrimonial des bâtiments actuels et sera donc parfaitement intégré au paysage. Il sera également générateur d'espaces verts, avec plusieurs terrasses végétalisées accessibles au public. Les impacts du projet seront limités à la phase chantier, qui se déroulera dans le respect de l'environnement et des consignes de sécurité. Les travaux seront réalisés de manière à limiter les désagréments pour le voisinage, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air. En conclusion, il ne paraît pas y avoir de nécessité à réaliser une étude d'impact pour le projet GECINA, puisque les effets sur l'environnement seront très faibles, limités à la phase chantier et resteront maîtrisés en application stricte de la doctrine éviter, réduire, compenser.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Notice environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

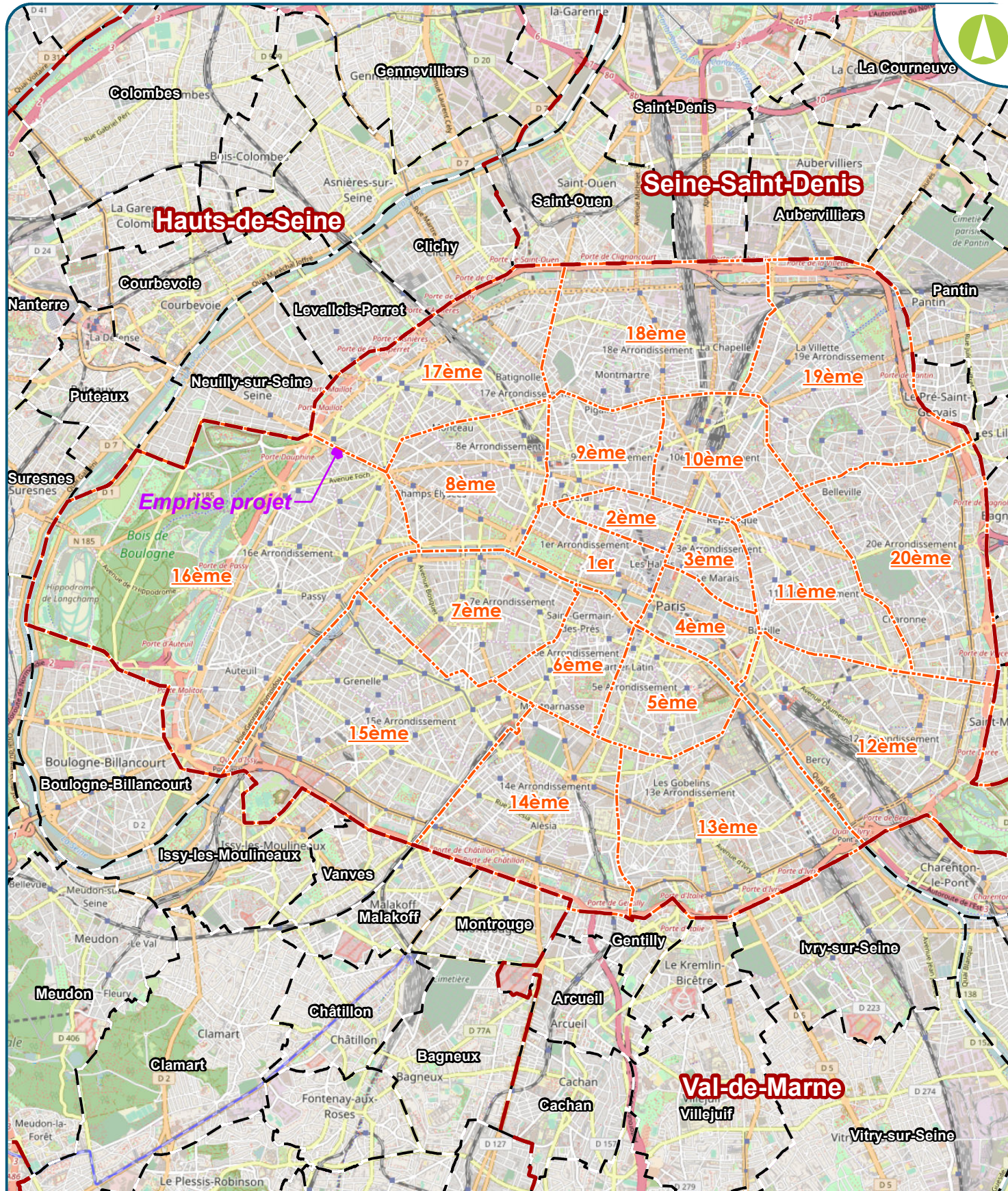
21/12/2016



Signature

M HAYE

SCI AVENIR GRANDE ARMEE
16 rue des Capucines
75084 Paris cedex 02

LOCALISATION DU PROJET







LÉGENDE
 Limites communales
 Limite d'arrondissement
 Limites départementales

0 0.5 1 2 km Date : 20/12/ 2016



LÉGENDE
 Limites départementales
 Limite d'arrondissement
 Limites communales



 0 50 100 200 Mètres Date : 20/12/ 2016

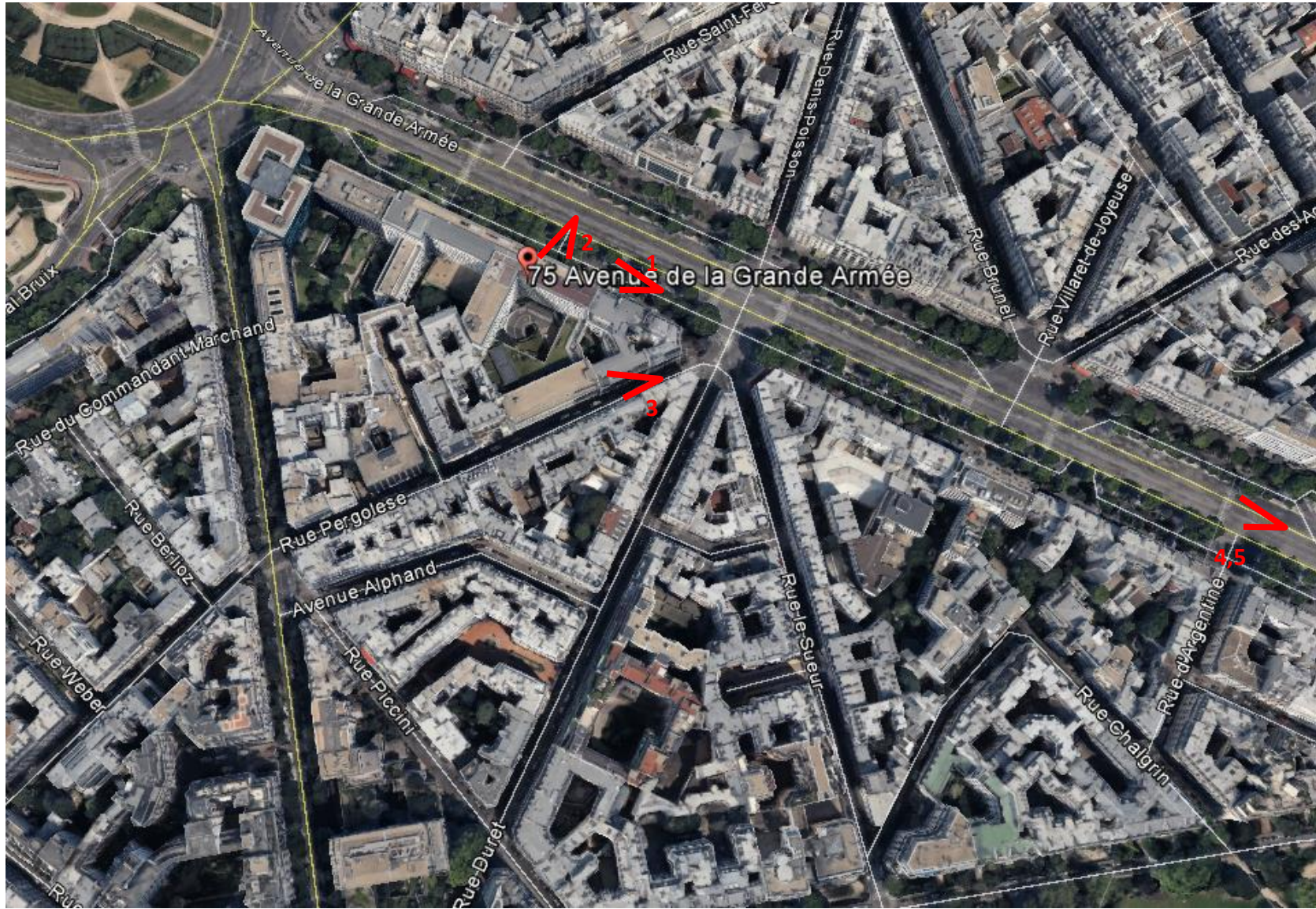


Photo n°1 – 75 avenue de la Grande Armée – Siège Peugeot - prise le 14 décembre 2016



Photo n°2 : Passage sous bâti actuel vers cours intérieur-prise le 14 décembre 2016



Photo n°3 – rue Pergolèse - prise le 14 décembre 2016



Photo n°4 – vue avenue de la Grande Armée prise depuis le toit de l’Arc de Triomphe - vers 1970



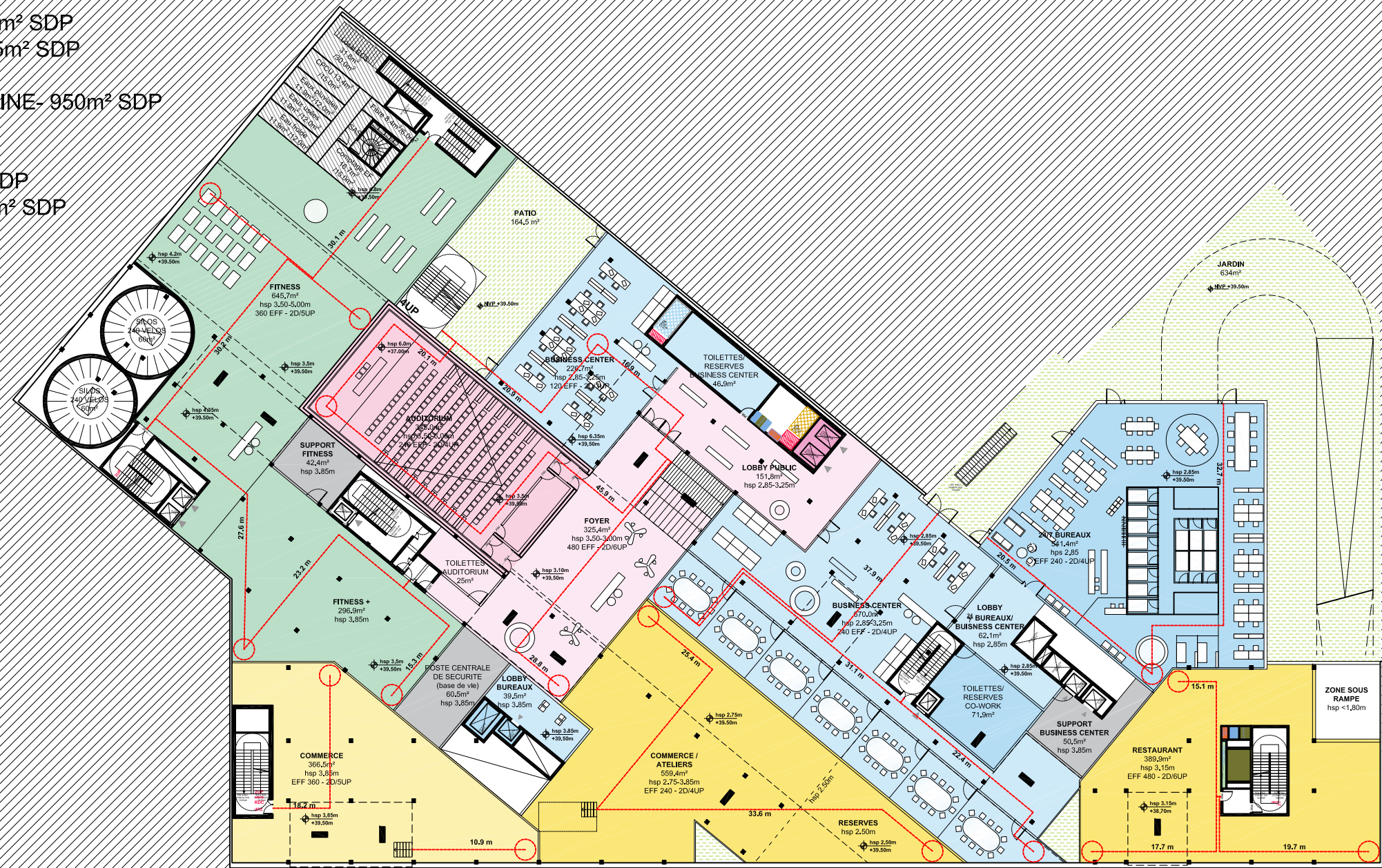
Photo n°5 – vue avenue de la Grande Armée prise depuis le toit de l’Arc de Triomphe - mars 2013



RDJ
PROVISoire

REZ-DE-JARDIN
4977 m² SDP

- LOBBY BUREAUX- 100m² SDP
- FOYER/ LOBBY PUBLIC - 477m² SDP
- AUDITORIUM (RDJ-SS1) - 345m² SDP
- COMMERCE - 365m² SDP
- RESTAURANT/ATELIER CUISINE- 950m² SDP
- FITNESS - 942m² SDP
- BUREAUX 24/7- 540m² SDP
- BUSINESS CENTER- 968m² SDP
- LOCAUX DE SUPPORT - 150m² SDP
- LT - 140m²



gecina
Maitre d'ouvrage
GECINA
16 rue des capucines, F-75084 Paris cedex 02, FRANCE

75 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE_Paris										
A	G	A	D	P	A	A	P	S	T	Z
PROJET	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	CATEGORIE	NIVEAU	NUMERO	REV	FORMAT	

PHASE: APS
PLAN DE NIVEAU
RDJ (+39.50 m/+38.70 m)
ECHELLE : 1/500
DATE : 13/12/2016

DPA
DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE
Architecte
DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE
6, rue Bouvier, F-75011, Paris, France

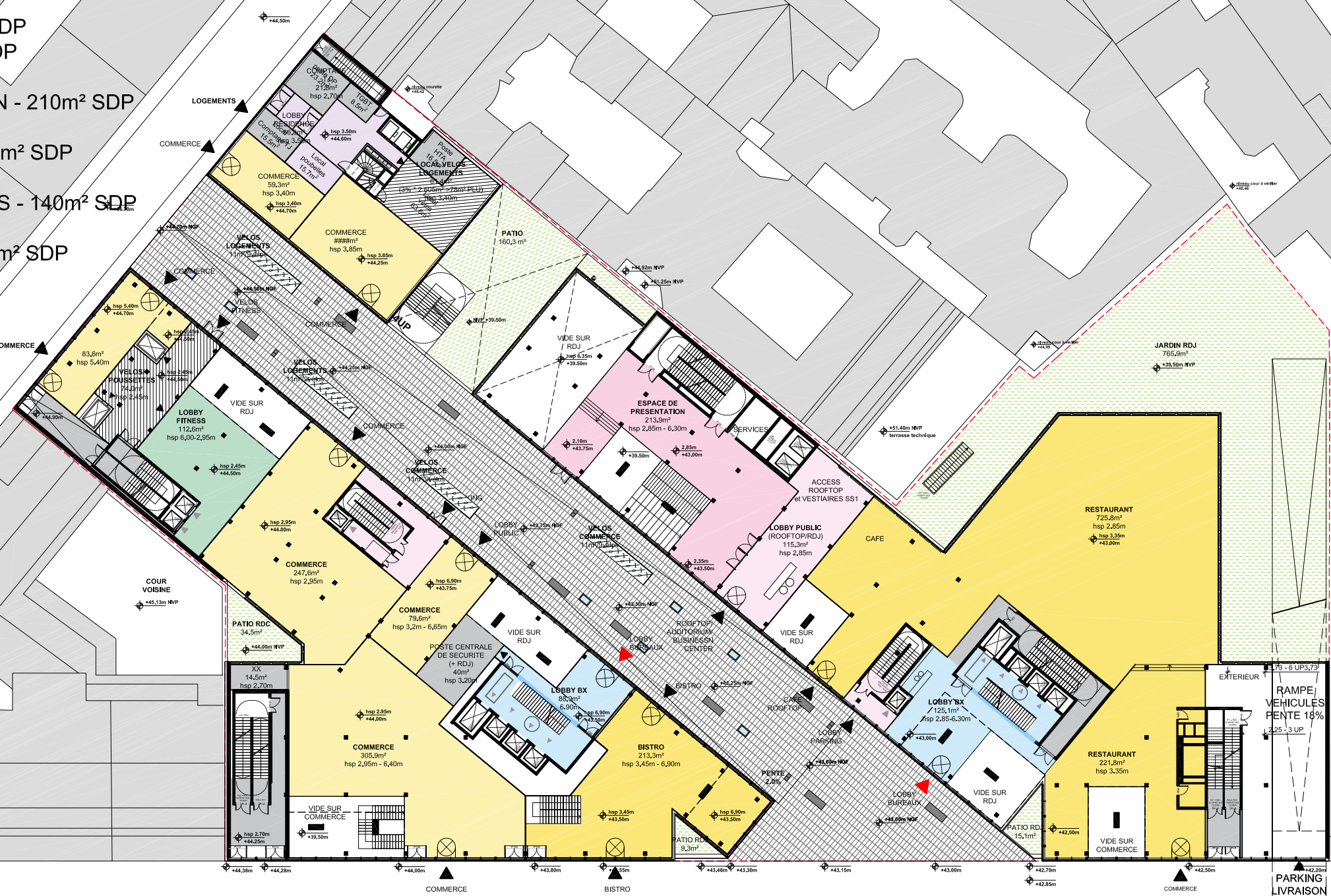
PROVISOIRE

REZ-DE-CHAUSSEE
3210m² SDP

- LOBBY LOGEMENT 100m² SDP
- LOBBY BUREAUX- 220m² SDP
- LOBBY PUBLIC - 175m² SDP
- ESPACE DE PRESENTATION - 210m² SDP
- COMMERCE - 900m² SDP
- RESTAURANT / CAFE - 1180m² SDP
- FITNESS - 115m² SDP
- LOCAL VELOS/POUSSETTES - 140m² SDP
- DEGAGEMENT - 150m² SDP
- LOCAUX DE SUPPORT - 40 m² SDP
- LT - 30 m² SDP

ESPACE LIBRE - 2338m²
(NB moins saillies sur rue)

Rue Pergolèse



Avenue de la Grande Armée

0m 20m



Maitre d'ouvrage
GECINA
16 rue des capucines, F-75084 Paris cedex 02, FRANCE

75 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE_Paris

A	G	A	D	P	A	A	P	S	T	Z	P	N	A	A	R	C	P	0	0	0	0	1	9	0	A	3
PROJET	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	CATEGORIE	NIVEAU	NUMERO	REV	FORMAT																	

PHASE: APS

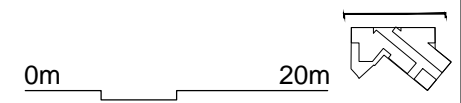
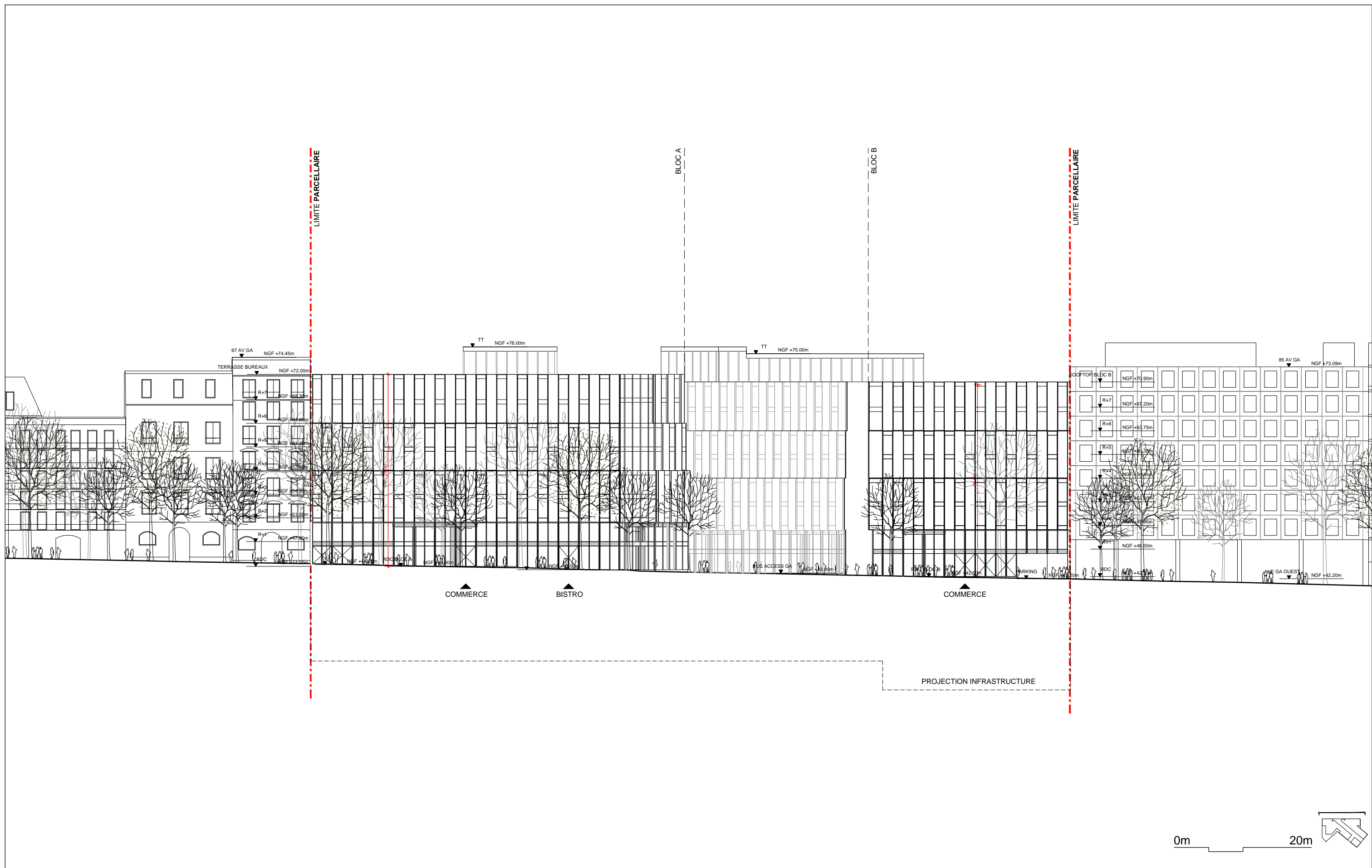
PLAN DE NIVEAU
RDC (+43.0 m/+44.0 m/+ 44.5 m/+44.7m)



ECHELLE : 1/500

DATE : 13/12/2016



Architecte
DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE
6, rue Bouvier, F-75011, Paris, France



 Maitre d'ouvrage GECINA 16 rue des capucines, F-75084 Paris cedex 02, FRANCE	75 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE_Paris							PHASE: APS			 PROVISOIRE Architecte DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE 6, rue Bouvier, F-75011, Paris, France
	A G A D P A A P S	T Z	F A A A R C - N E	0 0 2 8	0 A 3	FAÇADE Elevation Nord - Av. de la Grande Armée		ECHELLE : 1/500	DATE : 13/12/2016		
	PROJET	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	CATEGORIE	NIVEAU	NUMERO	REV	FORMAT	

OCCUPATION DU SOL

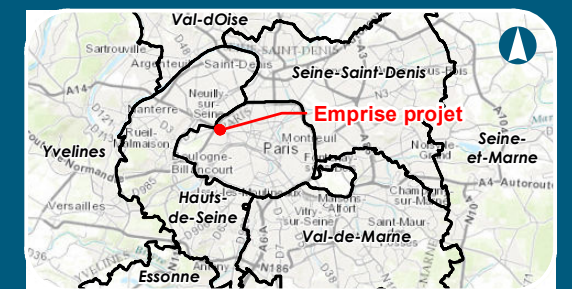


Légende :

- Limites départementales
- Limites communales
- Limite d'arrondissement
- Emprise projet

Occupation du sol :

- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Espaces ouverts artificialisés
- Transports



Date : 19/12/2016



Fond de plan : Copyright©2016 ESRI

